

Voilà, voilà qu'ça recommence... Nouvelle assurance chômage concoctée par les partenaires sociaux, une équation qui tue.

C'est au moment où des milliers de salariés sont virés au nom de la crise et du "sauvetage" des entreprises, où les conditions dans lesquelles nous sommes employés n'ont jamais été aussi dures et où nos salaires fondent, que l'Assurance Chômage se négocie.

Elle pourrait prendre la forme suivante :

"simplification" (filère unique rassemblant tous les chômeurs) + baisse des cotisations patronales (Fillon a déjà exigé - 1%) + réduction des durées d'indemnisation (cinq mois travaillés, quatre indemnisés) = toujours plus de salariés à la rue, sans un sous ou presque.

Dans ce cadre les travailleurs du spectacle pourraient en toute logique voire leurs conditions de travail et d'indemnisation se durcir encore.

La boîte à outils de l'État et des patrons contre les travailleurs

Le rSa, revenu de Solidarité active

On sait que les gouvernements successifs sont très inventifs en ce qui concerne la gestion de la pauvreté. Celui-ci a conçu un nouveau gadget : le rSa, revenu de Solidarité active dont voici la définition : "Le revenu de Solidarité active est destiné à remplacer le RMI, l'API, la PPE, les primes de retour à l'emploi et peut-être l'ASS.

Il joue le rôle de revenu minimum, quand les ménages n'ont aucune ressource. Il complète les revenus du travail, pour ceux dont les revenus sont trop faibles pour sortir de la pauvreté ou se situent au bas de l'échelle des salaires. "

Les patrons pourront donc nous engager à des tarifs les plus bas, le complément sera garanti par l'État ;
mais à qui sert donc cette mesure, aux travailleurs ou aux patrons ?

En parallèle il y a la proposition de l'Offre Valable d'Emploi (l'OVE)

Pour rester inscrit à l'Anpe et donc continuer à toucher le rSa dans sa version RMI, nous ne pourrions refuser que deux fois un emploi dit "valable", donc même si on nous propose un poste d'administrateur de compagnie en CAE nous devons le prendre. Mais pas de souci, la libéralité de l'État complètera notre revenu.

Tout le monde comprend bien la finalité de ces dispositifs, voici ce qu'en dit Mme Létard* « Le principal défaut du rSa, réside dans l'encouragement implicite au temps très partiel que ces mesures prodiguent. Le soutien très important apporté par ces dispositifs dès les premières heures d'activité fait en effet craindre des pressions à la baisse sur les salaires et un renforcement du recours par les entreprises à des emplois à temps partiel ou à des emplois temporaires. »

* (Valérie Létard, secrétaire d'état chargée de la solidarité)

mais à qui sert donc cette mesure, aux travailleurs ou aux patrons ?

Destruction des caisses de solidarité

La précarité, de fait, touche tous nos secteurs d'activité, tous victimes d'une même politique de régression sociale, notre lutte doit être interprofessionnelle.

En transformant les CDI en CDD et autres contrats précaires et en diminuant par là la masse salariale et les cotisations sociales, les patrons creusent toujours plus les fameux trous des organismes de protection sociale (chômage et retraite par exemple). Il leur est facile alors d'argumenter sur les pseudos déficits de ces caisses et de demander leur dissolution dans l'assistance et la charité publique.

La casse des régimes de solidarité sociale sont autant de raisons de lutter tous ensemble !



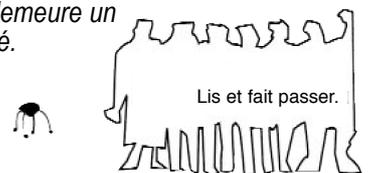
Depuis plusieurs années, la proportion de la population française qui vit sous le seuil de pauvreté ne diminue plus ; 7,1 millions de personnes sont aujourd'hui dans cette situation.



Salaires socialisés :

Pour qu'on travaille pour lui, le capital doit fournir du salaire. Ce salaire s'entend comme la somme globale que le patron doit déboursier pour obtenir ce travail. On s'en met une partie dans la poche tout de suite, et une autre dans les caisses de solidarité sociale (retraites, Sécu, chômage). Quand ces caisses sont en déficit c'est que la part de la richesse produite qui revient aux travailleurs sous forme de salaire diminue d'autant que s'accroît la part au capital.

Au sens de cette définition, quelque soit sa situation par rapport à l'emploi (maladie, retraite, chômage...), un travailleur demeure un salarié.



Organisons nous !

Ac : acmarseille@gmail.com

Cnt : stics.13@cnt-f.org

Sud Culture : sud@culture.gouv.fr

12/2008

Il s'agit donc de créer dès maintenant, avec l'ensemble des travailleurs précaires et chômeurs de tout poil, **un rapport de force capable** de contrer les visées de l'État, du patronat et de certaines confédérations syndicales